



## Logements locatifs sociaux - 2021

État d'avancement au 15 novembre

### Objectifs d'agrèments

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 16 février 2021 a territorialisé l'objectif initial de 11 740 logements locatifs sociaux et mis en réserve régionale 200 logements PLAI supplémentaires.

**L'objectif de 11 940 logements** se décompose en **4 500** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **5 151** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 289** prêts locatifs sociaux (PLS).

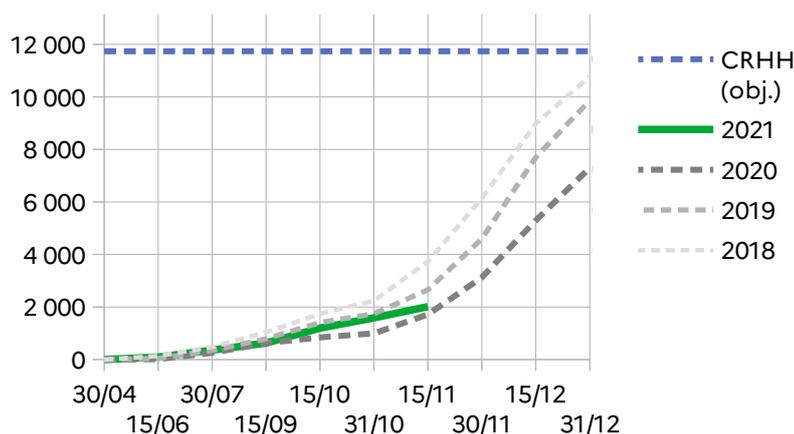
L'enveloppe budgétaire de 43,1 M€ couvre les objectifs territoriaux et inclut une enveloppe pour les bonifications pouvant être accordées aux logements PLAI/PLUS en acquisition-amélioration, ainsi qu'une enveloppe de 300 000 € pour l'appel à projet sur les matériaux biosourcés.

### État de l'avancement des agrèments

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 15 novembre,  
**134** dossiers sont agréés pour  
**2 014** logements locatifs sociaux,  
soit 16,9 % de l'objectif  
(13,4 % en 2020 et 20 % en 2019).

Par ailleurs, au moins 89 dossiers sont  
programmés\* pour 1 654 logements  
*\*dossier en constitution chez le bailleur ou  
en instruction chez le gestionnaire*

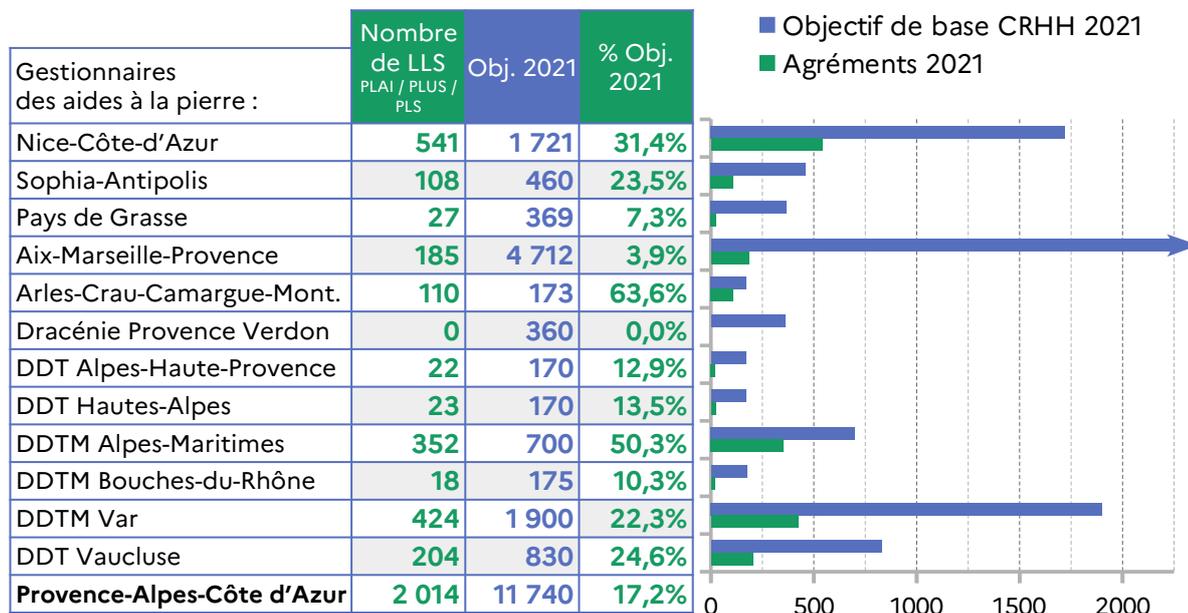


### État de l'avancement des agrèments par territoire de gestion

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 15  
novembre, deux  
gestionnaires  
ont agréé plus  
de 50 % de leur  
objectif.

À l'inverse, 3  
délégués ont  
un taux  
d'agrèment  
inférieur à 10 %.



Source : Ministère chargé du logement - Infocentre SISAL (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 15 novembre 2021

Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 avril - 15 juin - 15 septembre - 15 octobre - 15 novembre - 15 décembre – janvier (bilan)

	PLAI		dont PLAI adapté		PLUS		PLS	
	PLAI agréés	/ Obj. 2021	PLAI ad. agréés	/ Obj. 2021	PLUS agréés	/ Obj. 2021	PLS agréés	/ Obj. 2021
MET NCA	83	13%	4	6%	172	23%	286	85%
CA SA	50	30%	1	6%	54	27%	4	4%
CA PG	8	6%	0	0%	14	9%	5	7%
MET AMP	59	3%	21	12%	78	4%	48	5%
CA ACCM	53	84%	0	0%	57	74%	0	0%
CA DPVA	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
DDT 04	10	16%	1	17%	12	11%	0	0%
DDT 05	3	7%	0	0%	7	16%	13	16%
DDTM 06	101	39%	14	54%	208	68%	43	32%
DDTM 13	7	11%	0	0%	9	12%	2	6%
DDTM 83	112	16%	0	0%	199	24%	113	31%
DDT 84	75	25%	0	0%	114	31%	15	10%
<b>PACA</b>	<b>561</b>	<b>13%</b>	<b>41</b>	<b>9%</b>	<b>924</b>	<b>18%</b>	<b>529</b>	<b>23%</b>

Au 15 novembre, **561** logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 300, soit 13 %, contre 9 % en 2020 et 15 % en 2019.

**41 PLAI adaptés** ont été financés, soit 9,2 % de l'objectif CRHH de 446.

**149** logements (11%) sont dénombrés dans les dossiers acquisition-amélioration.

### Autorisations d'engagement pour les logements PLAI et PLUS

Depuis 2015, les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les **PLAI**, avec un montant moyen de subvention de **9 800 € / logement**, et une enveloppe gérée en DREAL pour le financement des primes pour les PLUS/PLAI en **acquisition-amélioration**.

Les primes, pouvant être accordées en acquisition-amélioration, dans le respect de la réglementation, ont été fixées suivant les types de situation rencontrées :

- 3 400 € / lgt en prime acquisition-amélioration de base ;
- 6 800 € / lgt si l'opération est située dans une commune retenue « action cœur de ville » ou périmètre "petite ville de demain" ;
- 6 800 € / lgt si l'opération a lieu dans un immeuble construit antérieurement à 1948 ;
- 10 200 € / lgt si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m<sup>2</sup> de surface utile.

En 2021, ces primes AA peuvent être majorées jusqu'à 40%, à la libre appréciation du territoire de gestion, au cas par cas, pour répondre à une contrainte d'équilibre de l'opération.

	Consommation AE (FNAP 479)	Consommation AE (FNAP 480)
Nice-Côte-d'Azur	1 395 480	81 972
Sophia-Antipolis	498 160	18 630
Pays de Grasse	78 400	0
Aix-Marseille-Provence	585 000	157 080
Arles-Crau-Camargue Mont.	524 600	0
Dracénié Provence Verdon	0	0
DDT Alpes-Haute-Provence	311 556	24 219
DDT Hautes-Alpes	39 600	0
DDTM Alpes-Maritimes	1 021 908	147 772
DDTM Bouches-du-Rhône	68 600	0
DDTM Var	1 096 000	0
DDT Vaucluse	782 600	0
Acquisition-Amélioration	(inclus)	
Matériaux biosourcés	(inclus)	
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>6 401 905</b>	<b>429 673</b>

Au 15 novembre, 6,4 millions d'euros ont été engagés sur le FNAP 479 (soit 15 % de l'enveloppe initiale) et 430 k€ sur le FNAP 480 (PLAI Adapté), soit 6,5 % de l'enveloppe initiale.

Un peu plus de 900 k€ a été dépensé sur l'enveloppe acquisition-amélioration.

### Programmation 2021

Au 15 novembre, les gestionnaires des aides à la pierre ont programmé dans l'outil SPLS 223 dossiers (134 dossiers sont agréés et 89 dossiers, au moins, sont en constitution chez le bailleur ou en instruction chez le gestionnaire). En terme de logements (3 668), cela représente 31 % de l'objectif CRHH de 11 940 logements (contre 30% de l'objectif en 2020, et 48 % en 2019).

Toutefois, la programmation réelle est plus conséquente, et l'ensemble des dernières informations indiquerait des perspectives de l'ordre de 70 à 80 % de l'objectif.

À moins de sept semaines de la fin d'année, il est nécessaire que les dossiers des bailleurs parviennent complets à destination des gestionnaires pour assurer une instruction dans des délais compatibles avec la fin de gestion.